

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 25 juin 2020

Présidence de M. Vito Vita

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 64-2020 de la Municipalité du 3 février 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 482'000.- TTC pour l'aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du Centre Technique Communal.

DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé "Laisse béton".

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Cette dépense d'investissement figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3620.3061.5060 - Aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du CTC.

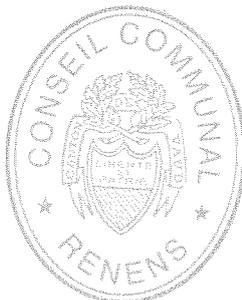
Cette dépense sera amortie, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Ainsi délibéré en séance du 25 juin 2020

Le Président



Vito Vita



La Secrétaire



Yvette Charlet